

**Compte rendu de la réunion du  
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE – C.C.A.S.  
du 10 Février 2022**

Présents : Mesdames Hélène GARCIER-RICHAUD, Annabelle AUTRIC, Valérie BARDINI,  
Brigitte PRÉVOT et Agnès SORDET.  
Messieurs Daniel JEAN et Alain HINI.

Absentes excusées : Mesdames Denise BOERI, Odile LELEU et Gisèle JEAN.

*Ouverture de la séance à 20h30.  
Mme Agnès SORDET est désignée secrétaire de séance.*

Mme la Présidente a donné lecture du compte-rendu de la réunion du 01.02.2022. Aucune rectification n'a été demandée.

Mme Virginie COLLOMB, assistante sociale chargée de ce dossier, a accepté l'invitation qui lui a été adressée afin de participer à cette réunion et apporter toutes les informations divulguables sur la situation de cette personne.

⇒ **ORDRE DU JOUR** :

• **Demande d'aide exceptionnelle** :

Mme la Présidente rappelle à l'assemblée qu'une habitante du village a sollicité l'aide du CCAS pour des impayés de loyers. Après discussion sur les difficultés rencontrées par cette personne, présentées par l'assistante sociale, l'assemblée décide de prendre en charge le solde du loyer du mois de Février 2022 restant dû et de verser cette somme directement au propriétaire bailleur. Ce dossier sera à nouveau étudié en Avril 2022 en fonction de l'évolution de la situation de cette personne (perception de nouveaux revenus attendus).

*En l'absence de questions diverses, l'ordre du jour étant épuisé,  
la séance est levée à 21h10.*